Programme F LmCharCc A D



CACES® - Chariot automoteur à conducteur porté - R 389 Débutant

Déroulement d'une session :

• Théorie : 1 jour

• Pratique : variable en fonction des catégories et de l'expérience des

• Tests CACES®: 6 tests par jour

Article R.4323-55 et 4323-56 du Code du Travail Recommandation R 389 de la CNAMTS

Validité: 60 mois

PROGRAMME____

Public concerné

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle ce type d'équipement

Pédagogie et moyens

Vidéoprojecteur Manuel de formation Exercices pratiques avec les chariots élévateurs de l'établissement ou de location

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18
- Être reconnu apte médicalement

1- Le cariste et la réglementation

- Définition du chariot
- Le conducteur
 - Autorisation de conduite
 - Permis de conduire
 - Age
 - Les CACES® "chariot"
 - Equipement de protection individuelle
 - Les qualités d'un cariste
 - Les responsabilités du cariste

2- Les accidents du travail

- Définition règlementaire
- Les statistiques
- Les causes fréquentes d'accidents de chariot

3- Les acteurs de la prévention

- L'employeur
- L'ensemble du personnel
- Le CHSCT
- Le représentant de la CARSAT
- L'inspecteur du travail
- La médecine du travail
- Fabricant responsable de la mise sur le marché
- Les organismes de contrôle technique et de prévention

4- Les différents chariots

- Chariots à conducteur accompagnant
- Chariots à conducteur porté

5- Les équipements porte-charge

6- Les dispositifs de sécurité des chariots

- Dispositifs de sécurité obligatoires pour tous les chariots
- Dispositifs de sécurité obligatoires dans l'entreprise en fonction des chariots et de l'environnement
- Dispositifs de sécurité obligatoires sur la voie publique

- Description d'un chariot à mât rétractable catégorie 5

- Dispositifs de sécurité conseillés
- Description des chariots catégorie 1
- Description d'un chariot frontal catégorie 3

7- La stabilité du chariot

- Généralités
- Notions d'équilibre
- Le centre de gravité
- La plaque de charge

Objectifs

connaissances théoriques automoteurs à conducteur

tests d'évaluation théorique

Bordeaux - Lyon - Nantes - Paris - Crac'h (56)



7, ZA de Mané Lenn - 56950 CRAC'H
Tél : 02 97 59 11 11 - Fax : 02 97 59 11 12 - Email : contact@cepim.fr - Site : www.cepim.fr

8- Les zones d'évolution des chariots

- Les locaux
- L'environnement

9- Les règles de conduite en sécurité

- La prise de poste
- Vérifications journalières du chariot
- Vérifications hebdomadaires
- Vérifications périodiques obligatoires
- Vérifications lors de la remise en service
- Les règles de conduite

10- Les règles de stockage et de chargement

- Les supports
- La marchandise
- La prise d'une charge au sol
- Le gerbage et le dégerbage en pile (chariot cat. 3)
 Le gerbage et le dégerbage en palettier (chariot cat. 3)
- Le gerbage et le dégerbage en palettier (chariot cat. 5)
- Le chargement et déchargement de camion

11- Le transport et l'élévation de personnes

- Le transports de personnes
- L'élévation de personnes

12- Le code de la route appliqué aux chariots

- Les catégories de chariots du code
- Prescription techniques
- Permis de conduire

13- La signalisation

- La signalisation de sécurité au travail
- La signalisation routière
- Les pictogrammes de manutention
- Les symboles des produits chimiques